Étape 2 : mettre en place un programme ou une structure de FBP

Il y a lieu de préparer conjointement un plan d'action pour la mise en place d'un mécanisme ou système de FBP en fonction des résultats de l'étude de faisabilité et après les premières formations au FBP et son introduction à différents niveaux au sein de la SN. Tous les départements qui seront concernés par la mise en place du FBP et le développement/l'implémentation du FBP doivent être impliqués (selon la structure de la Société nationale, il peut s'agir du développement organisationnel, de la gestion des catastrophes, de la réduction des risques, etc.).

Une Société nationale a parfois besoin de 18 à 24 mois pour concevoir ses PAP et être entièrement prête pour le FBP. Il y a plusieurs marches à suivre possibles pour instaurer le FBP; dans la plupart des pays, le FBP commence par un projet, généralement avec l'aide d'une Société nationale partenaire. Cette démarche peut générer un cadre clair pour la mise en place du FBP ainsi que pour les ressources humaines et financières requises. Contactez d'autres SN de votre région qui implémentent d'ores et déjà des projets de FBP, les points focaux de la FICR, le hub Anticipation ou des SNP actives dans le FBP pour tirer des enseignements de leurs expériences et demander des conseils sur les éléments à inclure dans le budget du projet ainsi que sur la structure d'une équipe de projet. L'expérience montre que la désignation d'un-e coordinateur-rice FBP est souvent une bonne idée : cette personne est alors clairement chargée de tout le travail lié à la mise en place du FBP et à l'implémentation du PAP. Outre les profils spécialisés exigés pour le développement du PAP (voir étape 5), des profils plus généraux peuvent aussi se révéler utiles, par exemple pour s'occuper du développement organisationnel ou de la logistique.

Lorsque la mise sur pied d'un projet de FBP spécifique n'est pas nécessaire ou pas possible, le point focal pour le FBP doit prendre les rênes de l'implémentation par les différents départements et personnels concernés. Le cas échéant, il faut passer en revue la feuille de route ou le plan d'action à intervalles réguliers et spécifier clairement les responsabilités dans l'implémentation. Si le FBP peut être intégré dans des formations et plans existants, des ressources pour les formations spécifiques au FBP doivent être disponibles. Il faut une certaine expertise technique pour le développement du PAP (voir étape 5), vérifiez si des équipes/départements possèdent ces capacités ou s'il faut les chercher à l'extérieur.



Cadre logique et point focal S&E

Un programme/projet de FBP exige un cadre logique conforme au guide de la FICR en matière de suivi et d'évaluation, aux recommandations et outils en matière de qualité et à la gestion axée sur les résultats. Assurez-vous que le programme/projet de FBP possède un cadre logique qui définit clairement les objectifs de ce programme/projet de FBP.

Envisagez d'inclure dans le plan pour le projet/programme de FBP une analyse/étude sur l'impact

que le programme de FBP (activités/investissements) dans son ensemble exerce sur le développement organisationnel de la Société nationale.

Commencez par analyser la capacité de votre organisation à collecter et analyser les données S&E au début du processus. S'il faut engager une expertise S&E externe, il est judicieux de chercher des partenaires potentiel·le·s le plus tôt possible. Identifiez au sein de la SN les personnes qui seront responsables du S&E et impliquez-les dans le développement du plan S&E, pensez aussi à impliquer le point focal PSER de la FICR dans votre pays ou région.